

Extrait du registre des arrêtés du Président

DELEGATION DE FONCTION ACCORDEE A M. JACKY TROUVÉ, MEMBRE DU BUREAU DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION

Le Président de Val de Garonne Agglomération,

Vu le Procès verbal du Conseil Communautaire du 25 avril 2014, portant élection de **M. Jacky TROUVÉ**, Membre du Bureau de Val de Garonne Agglomération

Vu les articles L2122-18, L2122-19, L3221-3 et L4231-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur les règles générales de délégation au sein des collectivités territoriales

Vu les articles L 5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur la délégation au Président, aux Vice-Présidents et aux Membres du Bureau des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Considérant la décision de Val de Garonne Agglomération, par délibération D2016I05 du 15.12.2016 de transférer la gestion des 5 agences postales intercommunales de VGA vers les communes d'accueil (Fauguerolles, Marcellus, Caumont sur Garonne, Couthures sur Garonne, Birac sur Trec) à compter du 31 mars 2017,

Considérant la nécessité de déléguer une partie des fonctions du Président aux Vice-Présidents et Membres du Bureau afin de faciliter l'exercice de la gestion communautaire

Arrête

Article 1 L'arrêté AP2014-082 du 27.04.2014 est abrogé

Article 2 Conformément aux dispositions visées ci-dessus, une délégation de fonction est accordée à **M. Jacky TROUVÉ** sur la compétence développement économique en matière de zones touristiques, sur le suivi et la gestion du domaine public fluvial du canal de Garonne dans le cadre du partenariat avec VNF, y compris sur le pôle fluvial communautaire et la maison du tourisme de Val de Garonne à Fourques sur Garonne

Article 2 **M. Jacky TROUVÉ** rendra compte de sa délégation à **M. Thierry CONSTANS**, 5^{ème} Vice-Président de Val de Garonne Agglomération, Président de la Commission Economie

Article 3 **M. Jacky TROUVÉ** exercera sa délégation sous la surveillance et la responsabilité de M. le Président de Val de Garonne Agglomération

Article 4 Ampliation du présent arrêté sera adressé à M. le Receveur communautaire et à l'intéressé


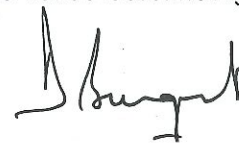
Publication et affichage :
Le 23.02.2017

Fait à Marmande, le 22 février 2017
Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Notification du présent arrêté,

Le 23 / 02 / 2017

Jacky TROUVÉ



Extrait du registre des arrêtés du Président

DELEGATION DE FONCTION ACCORDEE A M. JACKY TROUVÉ, MEMBRE DU BUREAU DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION

Le Président de Val de Garonne Agglomération,

Vu le Procès verbal du Conseil Communautaire du 25 avril 2014, portant élection de **M. Jacky TROUVÉ**, Membre du Bureau de Val de Garonne Agglomération

Vu les articles L2122-18, L2122-19, L3221-3 et L4231-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur les règles générales de délégation au sein des collectivités territoriales

Vu les articles L 5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur la délégation au Président, aux Vice-Présidents et aux Membres du Bureau des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Considérant la décision de Val de Garonne Agglomération, par délibération D2016I05 du 15.12.2016 de transférer la gestion des 5 agences postales intercommunales de VGA vers les communes d'accueil (Fauguerolles, Marcellus, Caumont sur Garonne, Couthures sur Garonne, Birac sur Trec) à compter du 31 mars 2017,

Considérant la nécessité de déléguer une partie des fonctions du Président aux Vice-Présidents et Membres du Bureau afin de faciliter l'exercice de la gestion communautaire

Arrête

Article 1 L'arrêté AP2014-082 du 27.04.2014 est abrogé

Article 2 Conformément aux dispositions visées ci-dessus, une délégation de fonction est accordée à **M. Jacky TROUVÉ** sur la compétence développement économique en matière de zones touristiques, sur le suivi et la gestion du domaine public fluvial du canal de Garonne dans le cadre du partenariat avec VNF, y compris sur le pôle fluvial communautaire et la maison du tourisme de Val de Garonne à Fourques sur Garonne

Article 2 **M. Jacky TROUVÉ** rendra compte de sa délégation à **M. Thierry CONSTANS**, 5^{ème} Vice-Président de Val de Garonne Agglomération, Président de la Commission Economie

Article 3 **M. Jacky TROUVÉ** exercera sa délégation sous la surveillance et la responsabilité de M. le Président de Val de Garonne Agglomération

Article 4 Ampliation du présent arrêté sera adressé à M. le Receveur communautaire et à l'intéressé

Publication et affichage :
Le 23.02.2017

Fait à Marmande, le 22 février 2017
Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Notification du présent arrêté,

Le 23 / 02 / 2017

Jacky TROUVÉ

